



Supplément au n° 1009 d'Horizons du 26 juin 2009

Informations consultables sur [www.eure-et-loir.chambagri.fr](http://www.eure-et-loir.chambagri.fr)

numéro  
**78**

## >> édito

Philippe LIROCHON  
Président de la Chambre d'agriculture

### Les producteurs ont droit au juste prix !

L'accord signé sur le prix du lait, au début du mois, n'a apporté aucune solution, si ce n'est un répit, aux éleveurs laitiers. En effet, fixer à 280 € / 1 000 litres, dans le meilleur des cas, le prix d'achat du lait alors que le prix de revient est d'environ 300 € / 1 000 litres met les laitiers dans une situation de grande fragilité qui ne peut durer.

Cette crise du lait a également été le révélateur d'un autre phénomène pressenti depuis longtemps : le niveau de marge excessif que s'octroie la grande distribution sur de nombreux produits alimentaires. Des pourcentages de 30 à 50 % sont courants : viande de bœuf, 30 %, lait, jambon, pommes, salades, 50 %... ce qui selon les cas, représente de 1 à 3 fois le prix payé au producteur.

Dans ces conditions, le blocage des plates-formes d'approvisionnement des grandes surfaces était complètement justifié. Comme le faisait remarquer un éleveur, le 6 juin, au Comice agricole de Châteaudun : « Ce problème n'est ni européen, ni mondial. C'est ici, en France, que la grande distribution augmente ses marges et nous paie de moins en moins. Si ça continue, nous nous en irons ».

Alors, si on ne veut pas continuer de vider le territoire, si on veut garder des producteurs, bénéficier de produits de proximité et de qualité, il faut qu'industriels et distributeurs pratiquent des prix rémunérateurs et que l'Etat, avec les outils dont il dispose, soit le garant du juste équilibre entre les acteurs concernés.

## >> actualité

### Directive Nitrates : la consultation est ouverte jusqu'au 8 juillet

La Directive Nitrates (4<sup>ème</sup> programme) devra s'appliquer, dès la signature de l'arrêté préfectoral, probablement en juillet 2009.

#### Ce qui est identique au 3<sup>ème</sup> programme :

- L'obligation de disposer d'un plan de fumure prévisionnel à la parcelle ou par groupe de parcelles homogènes, et de remplir un cahier d'épandage des fertilisants organiques et minéraux.
- La limitation des apports d'effluents d'élevage à 170 kg par an et par hectare agricole utile épandable en calculant sur l'ensemble de l'exploitation.
- L'interdiction d'épandage d'engrais minéraux à 2 m des eaux de surface courante ou non (sauf en cas de cours d'eau BCAE : 5 m). Cette interdiction est de 35 m pour les apports organiques (effluents d'élevage, boues, gadoues et vinasses).
- L'obligation de disposer d'un stockage suffisant des effluents d'élevage pour couvrir les périodes d'interdiction d'épandage.

#### Ce qui change

- Les périodes d'interdiction et les modalités.
- L'obligation de CIPAN sur 40 % des sols nus à l'automne en 2009, puis 60 % en 2010, 80 % en 2011 et 100 % en 2012 (il n'y a plus d'exonération. Reste cependant une possibilité de dérogation). Une démarche nationale est en cours pour un assouplissement.
- L'obligation d'implanter des disposi-

tifs végétalisés pérennes (haies, bandes enherbées,...) le long du réseau hydrographique des BCAE et des zones d'infiltration de la craie « réduite » au centre du département (hors réseau hydrographique busé).

- La possibilité d'épandre les fumiers et lisiers sur les pentes de 7 à 10 % s'il y a des bandes enherbées en bas des parcelles (ou une haie, un talus), mais l'interdiction au-delà malgré la protection.

#### La Chambre pas d'accord

Ces deux derniers points sont contestés par la Chambre d'agriculture (avis négatif en session le 24 avril 2009 transmis à la Préfecture) qui préfère le volontariat pour la mise en herbe le long des fossés (avec une aide MAE suffisante) et qui demande l'épandage jusqu'à 15 % s'il y a un dispositif bloquant le ruissellement.

La consultation au public est ouverte sur le site de la DDAF 28 du 8 juin au 8 juillet. N'hésitez pas à les contacter.

**Contact :** Bernard Ailliot  
02 37 24 45 53

## >> sommaire

Accès Centre : une bourse d'emplois qui vous aide à recruter	2
L'ATV renforce ses actions de promotion	3
Le lin oléagineux : la petite graine qui monte	3
Optimisez vos rations : faites analyser votre maïs ensilage	4

● **Avec Planète, faites le bilan énergétique de votre exploitation**  
Planète est un outil permettant de mesurer l'efficacité énergétique de votre exploitation par un inventaire des énergies directes et indirectes consommées. Il évalue les émissions de gaz à effet de serre (GES) et permet d'envisager des pistes d'amélioration appropriées.

Un projet d'investissement lié aux économies d'énergie ne peut être éligible au Plan de Performance Énergétique (PPE) qu'avec un diagnostic énergétique. Jean-Bernard Leclercq est agréé pour réaliser les diagnostics énergétiques faisant l'objet d'un financement PPE.

**Contacts :** Jean Bernard Leclercq  
02 37 24 45 54  
Aurore Piquet 02 37 24 46 69

● **Nouvelles mesures en faveur de l'apprentissage**

Versées par le Pôle Emploi, des aides sont prévues pour les employeurs :

- de moins de cinquante salariés, qui recrutent des apprentis supplémentaires : 1 800 € par embauche.
- de onze salariés et plus qui embauchent des apprentis : aide mensuelle sur douze mois.

**Contact :** Nathalie Boulay  
Tél : 02 37 24 45 37

● **Le SP95-E10 est arrivé dans les stations service**

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, le SP95-E10 est arrivé dans les stations-service françaises. La distribution évolue progressivement depuis cette date. Le SP95-E10 est un carburant sans plomb, composé à 90 % d'essence et de 10% de bioéthanol. Toutes les voitures mises en circulation après le 1<sup>er</sup> janvier 2000 peuvent fonctionner au SP95-E10 (une liste de véhicules compatibles est consultable sur [www.carburantE10.fr](http://www.carburantE10.fr)). Passion Céréales a développé une batterie d'outils pour faire connaître le bioéthanol. Vous pourrez les découvrir sur le site [www.bioethanolcarburant.com](http://www.bioethanolcarburant.com).

## Accès Centre : une bourse d'emplois qui vous aide à recruter

Bourse d'emplois agricoles gérée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec l'Asavpa (Association des salariés agricoles), Accès Centre a pour objectif de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi qualifié en agriculture. Accès Centre s'adresse aux agriculteurs et entrepreneurs recruteurs des secteurs agricoles suivants : grandes cultures, polyculture-élevage, autres secteurs (horticulture, espaces vert...). Accès Centre accompagne aussi les candidats (jeunes, demandeurs d'emploi ...) ayant déjà une formation ou première expérience du métier. Une convention régionale de partenariat est établie avec Pôle-Emploi.

### Des offres en grandes cultures et en CDI

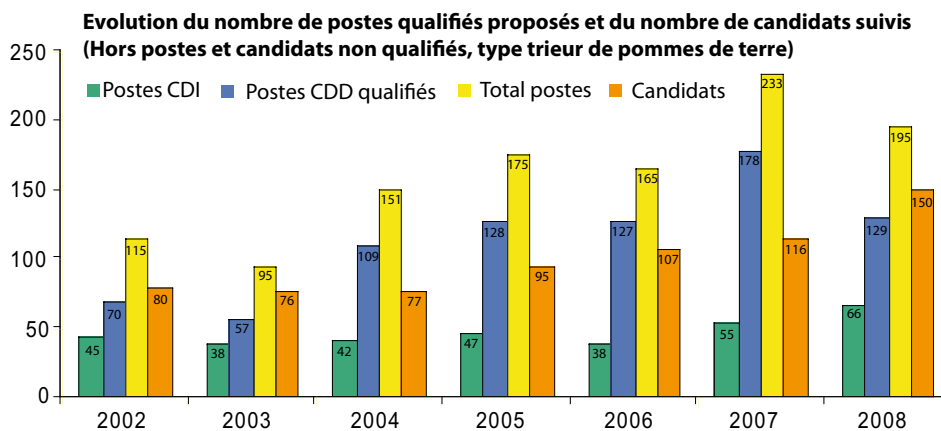
- 85 % des offres d'emploi traitées

concernent les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées.

• Pour les C.D.I., il s'agit essentiellement de postes qualifiés polyvalents, nécessitant des compétences en conduite, réglage et entretien des matériels et des bâtiments (plus l'irrigation ...) et pour lesquels une première expérience de même type est souvent indispensable.

Le degré d'autonomie demandée peut varier d'une exploitation à une autre. Il s'agit, dans la grande majorité des situations, d'emplois qualifiés nécessitant compétences et autonomie.

Très souvent, les offres ne correspondent pas à des créations d'emploi, mais à un renouvellement de poste après un départ.



### Des offres d'emplois qualifiés en CDI en progression en 2008

Cette évolution positive exprime un recours accru au service Accès-Centre par les agriculteurs, surtout en ce qui concerne les structures et entreprises de taille importante recherchant de nombreux chauffeurs saisonniers (groupes de producteurs de pommes de terre, groupement d'employeurs, entrepreneurs de travaux agricoles...).

### Trop peu de candidats inscrits

- Les candidats sont des demandeurs d'emploi disponibles de suite ou, pour quelques uns, qui occupent déjà un poste (personne en prospection).
- 150 candidatures enregistrées en 2008, soit une progression sensible du

nombre de candidats inscrits depuis trois ans (+ 20 %).

- En 2008, 40 % des candidats répertoriés sur le réseau Accès Centre résidaient hors d'Eure-et-Loir !

Malgré une forte progression, le nombre total de candidats reste insuffisant en comparaison du volume des offres proposées. Ce phénomène rend difficile la gestion des besoins en main-d'œuvre des exploitations. Cette contrainte est réelle pour le recrutement de saisonniers, mais cette situation devient vraiment très pénalisante pour un agriculteur qui cherche à recruter son unique collaborateur qualifié, pour un emploi permanent.

**Contact :** Daniel Lazier  
02 37 24 45 64

## L'Association du Tourisme Vert renforce ses actions de promotion

L'Association du Tourisme Vert veut accentuer la promotion des réseaux Gîtes de France et Bienvenue à la Ferme via le net. Plusieurs chantiers ont ainsi été lancés dont, en 2007, la refonte complète du site [www.gites-de-france-eure-et-loir.com](http://www.gites-de-france-eure-et-loir.com). Les adhérents et visiteurs y trouvent une offre touristique dynamique, illustrée et localisée, en parfaite adéquation avec les attentes des internautes.

Pour célébrer ses 30 ans, l'Association a réalisé le livret « Comment s'amuser à la campagne sans sa console de jeux » avec les éditions Gallimard. Remis aux enfants lors de leurs séjours, il permet de les occuper ludiquement. Cette initiative était une première et la presse s'en est fait l'écho. Ainsi, « Tourmagazine » titrait « Eure-et-Loir : la campagne plus grand terrain de jeu du petit citadin ! ».

### 600 000 sachets baguettes

Pour 2009, Yves Hurbault, président, a souhaité prolonger par une opéra-



tion innovante, le sachet baguette, en partenariat avec les minoteries Viron. Imprimé à 600 000 exemplaires, il est distribué dans 500 boulangeries.

A cette action s'est greffée un publi-reportage sur les hébergements Gîtes de France de 2 pages ainsi qu'une page entière d'annonce publicitaire dans le magazine parisien « La Cigale ». L'objectif est de s'inviter à la table des parisiens pour leur faire connaître et découvrir la destination Eure-et-Loir grâce à un jeu concours avec, à la clé, 5 séjours à gagner.

## Le lin oléagineux : la petite graine qui monte...

Avec 64 producteurs de lin graine et plus de 900 ha dans le département, la filière lin oléagineux se pérennise en Eure-et-Loir.

Les atouts agronomiques de la culture sont indéniables : bon précédent à blé, le lin permet d'allonger les rotations et de réintroduire une culture de printemps dans les exploitations sans irrigation pour mieux maîtriser l'action salissante des graminées notamment. Le contexte économique est également plus favorable que par le passé : les contrats proposés aujourd'hui sont basés sur un prix minimum garanti, avec une indexation sur les cours du marché s'ils sont plus élevés.

Enfin, grâce à Graine de Lin 28, association des producteurs, vous bénéficiez d'une structure pour vous accompagner tout au long de la campagne. Des contrats sont disponibles pour la récolte 2010.

**Contact :** Vincent Carré, président de Graine de Lin 28, 06 81 42 57 77

90% de production eurélienne pour la filière Bleu blanc Cœur



En 2009, 11 nouveaux producteurs ont été séduits par cette culture bonne pour la santé ! La production eurélienne est en effet destinée à 90 % à l'alimentation animale, pour la filière Bleu Blanc Cœur. Les vaches qui mangent un aliment contenant du lin produisent en effet un lait et une viande naturellement riches en Oméga 3, dont les bienfaits pour le consommateur ne sont plus à démontrer.

### ● Centre de Formalités des Entreprises Agricoles

Le CFE permet d'effectuer vos déclarations de création, de modification et de cessation d'activités en une seule fois et en un seul lieu, au CFE de la Chambre d'agriculture. Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous.

**Contact :** Karyne Petiot  
02 37 24 45 41

### ● ZPS Beauce Vallée de la Conie

Réuni le 22 juin à Orgères, le comité de pilotage a validé un état des lieux exhaustif du territoire (activités économiques et activités humaines) ainsi qu'un descriptif des oiseaux présents sur la zone\*. La synthèse des groupes de travail a permis de préfigurer les mesures agro-environnementales territoriales (MAETER) qui pourront être souscrites en 2010 afin d'améliorer l'existant en termes de biodiversité.

**Contact :** Jean-Pierre Chastanet  
02 37 24 45 74

\* consultable sur le site de la Chambre d'agriculture rubrique Environnement - Natura 2000 - ZPS Beauce - Diagnostic.

### ● Enfin une ATM pour les chevaux

Depuis le 6 avril dernier, la Fédération Nationale du Cheval, l'association des éleveurs particuliers et Interbev Equin ont créé une association ATM (animaux trouvés morts) afin de diminuer le coût de l'équarrissage. Cette initiative s'inscrit comme une suite logique après la création des ATM porcs, volailles et ruminants. En effet, avec la fin du service public d'équarrissage, les professionnels et particuliers du cheval s'étaient offusqués du prix exorbitant de l'équarrissage. La cotisation annuelle est fixée à 6 € par équidé avec un minimum de 18 € et un maximum de 70 € par exploitation. Elle sera prélevée par les EDE qui les reverseront à l'ATM.

**Contact :** Hélène Stéphan  
02 37 24 45 72

## >> services

## >> rendez-vous

### ● Rendez-vous sur [www.eure-et-loir.chambagri.fr](http://www.eure-et-loir.chambagri.fr)

Outre les actualités, consultez les nouvelles rubriques dans l'espace Agriculteurs : mesures agri-environnementales territorialisées ; chantier GRTgaz Saint Arnoult des Bois (28) / Fontenay-Mauvoisin (78) ; PAC : la conditionnalité 2009 ; les ressources fermentescibles. Chaque semaine, consultez les avertissements agricoles et les irrircartes dans la rubrique Productions Végétales. Si vous êtes éleveur, la nouvelle rubrique Elevage est pour vous : informations de Performances Elevage 28, du GDS 28 et toute l'actualité de l'élevage de notre département.

**Contacts :** B. Loquet 02 37 24 45 24  
R Weidmann 02 37 24 46 75

### ● Haies champêtres, pensez-y dès maintenant !

Un projet de plantation de haie se prépare dès le printemps-été et pas à la Sainte-Catherine ! En Eure-et-Loir, les haies peuvent jouer un rôle paysager, agronomique, écologique et même économique important. Le Conseil Général participe au financement de ces haies. Un technicien passera gratuitement pour vous aider à définir le type de haie et à monter votre dossier.

**Contact :** Denis Goisque  
06 82 86 04 07 ou 02 37 24 46 90

### ● Terres d'Eure-et-Loir ouvre son site Internet

Créé par la Chambre d'agriculture, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale Agrodynamique, le site internet Terres d'Eure-et-Loir sera mis en ligne le 7 juillet prochain. Pour connaître et acheter les produits en ligne, connectez-vous sur [www.terres-eure-et-loir.fr](http://www.terres-eure-et-loir.fr)



Pages réalisées par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sous la responsabilité de Jean Godet. Réalisation : André Morhan. Crédit photos : CA 28 - Horizons. Imprimerie Setael.

## Optimisez vos rations : faites analyser votre maïs ensilage !

**Les facteurs de variation de la qualité du maïs sont nombreux. Dates de semis, variété, type de sol, aléas climatiques... sont autant de facteurs influençant les qualités nutritives des maïs ensilages.**

Seule une analyse permet de connaître précisément les valeurs alimentaires. Grâce à l'analyse, vous adaptez la complémentation de la ration au plus juste. C'est le moyen le plus sûr de faire des économies tout en optimisant la production.

### L'analyse en vert plus précise

Toutes les méthodes d'analyses sont établies pour analyser du maïs vert. Pour estimer les valeurs alimentaires des maïs fermentés, les laboratoires sont obligés de faire une estimation du taux de sucres en vert. C'est un jeu d'équation qui rend ces analyses moins fiables. De plus, en prélevant un échantillon le jour du chantier, vous recevrez les résultats avant l'ouverture du silo ce qui vous permettra d'anticiper les transitions.

### Soignez l'échantillonnage

Pour que l'analyse soit fiable, l'échantillon doit être représentatif. Les prélèvements doivent être effectués de façon homogène. Le maïs prélevé doit être mis à l'abri de la pluie, du vent ou du soleil pour éviter une modification du taux de matière sèche. Si votre échantillon ne peut pas être analysé aussitôt, il faut le congeler en attendant son envoi au laboratoire.



### La Chambre d'agriculture, votre partenaire

Grâce à un partenariat avec le LANO (laboratoire agronomique de Normandie) la Chambre d'agriculture, avec la participation de Performances Elevage 28, est désormais en mesure de vous proposer une analyse fiable réalisée par un laboratoire neutre.

Dès septembre 2009, des collectes d'échantillons seront programmées à Miermaigne afin de grouper les envois. Nous vous communiquerons le calendrier dès la fin de l'été.

Une plaquette d'information est disponible sur demande auprès du service élevage ou de votre technicien.

### Coût des analyses hors taxes:

- Valeur alimentaire : 36 euros.
- Valeur alimentaire + minéraux majeurs : 45 euros.
- Analyse complète : 50 euros.

**Contact :** Hélène Stéphan  
02 37 24 45 72

## Portes ouvertes sur l'agriculture biologique

Le 18 juin, plus d'une vingtaine d'agriculteurs, dont des éleveurs accompagnés de leur épouse, ont découvert l'exploitation laitière en agriculture biologique de Ludovic et Clémentine Raymond à Arrou. Après une présentation de l'exploitation (89 ha de SAU, 65 vaches laitières de race normande), est venu le temps des questions (nombreuses) et du débat : quelle alimentation et quel suivi sanitaire pour le troupeau ? Quels débouchés pour le lait ?

Devant un groupe à l'écoute et curieux d'en savoir plus sur la bio, l'éleveur a répondu à toutes les questions. Cette journée était organisée par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le GABEL et Biolait, groupement de producteurs qui collecte la production de l'exploitation. Une autre Porte Ouverte s'est déroulée le 23 juin chez Joël Auger à Mézières-en-Drouais, cette fois dans une exploitation céréalière.

**Contact :** Michel Bézine  
02 37 24 45 66